



Allier
SAUVAGE



Vendredi 02 avril 2021

Communiqué de Presse

Une centrale hydroélectrique sur le barrage de Vichy ? Le projet de trop pour l'Allier !

Ce projet interpelle notre Collectif d'associations¹ : est-ce le début de la fin de l'Allier, dernière rivière vivante du bassin de la Loire qui abrite non seulement la dernière population d'Europe de saumons sauvages de grande migration, mais aussi d'autres migrateurs menacés comme l'aloise, l'anguille, la lamproie ? Est-ce que ce projet répond aux nouveaux enjeux du changement climatique ? Produire de l'énergie renouvelable à tout prix ? Avis défavorable des associations du Collectif¹ !

Depuis l'annonce surprise du début de l'enquête publique (du 15 mars au 14 avril), les associations¹ environnementales et les pêcheurs ont eu un accès complet et détaillé au projet porté par SHEMA, filiale d'EDF. Après une étude approfondie du volumineux dossier (composé de 44 pièces et plusieurs centaines de pages !) et l'organisation à notre initiative d'un débat public par visio-conférence, nos associations ont dressé une longue liste d'insuffisances, de risques et d'interrogations qui conduisent à leur opposition à ce projet.

Le 02 avril au matin, une délégation du collectif d'associations¹ a rencontré Madame Marie Odile RIVENEZ, Commissaire Enquêteur, à Bellerive-sur-Allier pour faire connaître sa position, dont voici les principaux éléments :

- Les associations déplorent la carence d'une véritable information du public, l'absence de débat et de réunion publique. Elles ont demandé la prolongation de l'enquête publique d'un mois, comme le permet la loi, en raison des conditions sanitaires et de la complexité du dossier qui rendent difficile la participation active des citoyens.
- Afin de faire connaître largement au public ce projet et ses risques pour l'environnement et la rivière Allier, les associations diffusent leurs arguments via internet (sur les pages web et sur les réseaux sociaux) et rendent accessibles les enregistrements du débat public par visio-conférence.
- Ce projet n'est pas cohérent avec la politique et les investissements sur l'Allier depuis des décennies pour rétablir la continuité écologique sauver les derniers saumons de grande migration d'Europe. Dernier exemple en date : 18 millions d'Euros sont investis pour réduire les impacts environnementaux du barrage de Poutès, en amont de Vichy, en le rendant transparent 3 mois par an !
- Un projet basé sur de nombreuses données erronées et incomplètes qui remettent en cause sa solidité économique : d'une part concernant les débits de l'Allier dans le contexte du changement climatique et d'autre part concernant la gestion des vannes et ses impacts sur le comblement de la retenue par les sédiments.
- Un projet qui ne respecte la séquence Eviter/Réduire/Compenser qui s'impose pourtant à tout équipement sur un milieu naturel concernant les impacts sur l'environnement. Evitement et compensations semblent absents des études et les réductions oublient notamment l'ouverture des clapets du barrage, qui reste la « meilleure passe à poisson ».
- Un projet défavorable aux pratiques nautiques du plan d'eau, élément fort du sport et du tourisme de Vichy.

À la suite de ces constats sur le dossier, tant sur la forme et que sur le fond, les associations émettent un AVIS DEFAVORABLE.

En conclusion, faire de l'énergie renouvelable oui, mais pas au barrage de Vichy et pas dans ces conditions !

Contacts de coalition associative :

Roberto Epple, Président SOS Loire Vivante 06 08 62 12 67
Joël Herbach, Président Allier Sauvage 06 08 17 23 58
Jacques Debeaud, Président FNE Allier 06 89 87 41 23
Louis Sauvadet, Président APS 06 11 59 46 78

En annexe : les principaux arguments des associations

¹ Le collectif d'associations regroupe l'Association Saumon Sauvage, l'Association Protection du Saumon, Allier Sauvage, la FRANE, FNE Allier, SOS Loire Vivante-ERN, l'Association des Pêcheurs Professionnels en Eau Douce de Loire-Atlantique, l'Association Agréée des Pêcheurs Professionnels en eau douce du Bassin Loire-Bretagne, la Fédération de Pêche de Haute-Loire

ARGUMENTS CONTRE UNE CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE INTÉGRÉE AU BARRAGE DE VICHY

1 Existe-t-il une cohérence au niveau des aménagements ?

1-1 Le projet : les annonces de ses promoteurs

La proposition d'intégrer une usine hydroélectrique dans le barrage de Vichy, puissance maximum disponible nette de 3 671 kwh, avec un productible annoncé de 16,28 Gwh annuel.

Avec des aménagements qui sont censés améliorer la continuité écologique aquatique !

1-2 Les non dits dans les dossiers

Dans les **dossiers pas un paragraphe sur les conséquences du changement climatique sur les futurs débits de l'Allier à Saint-Yorre**. Pourtant il existe un lien direct entre débit de l'Allier à Saint-Yorre et la production énergétique :

- Les documents présentés à la réunion du SAGE Sioule- Allier-Aval prévoient un module annuel de **-24,5 % à l'horizon 2070**.
- L'Établissement Public Loire annonce sur son site, dans des documents abordant le changement climatique, **-24 % pour le module annuel de l'Allier** à Moulins à l'horizon 2050. Le dossier évalue le productible annuel passé de 1963 à 2018, mais rien sur le productible futur, nous aurions souhaité une projection sur la période 2025 à 2060, en tenant compte de l'évolution des débits due au changement climatique.

Ce projet ne respecte la séquence Éviter/Réduire/Compenser qui s'impose pourtant à tout équipement sur un milieu naturel concernant les impacts sur l'environnement. Évitements et compensations semblent absents des études et les réductions restent partielles.

Il n'y a pas d'information sur la rentabilité financière.

1-3 Des nouveaux barrages et aménagements hydroélectriques ?

Comme il vient d'être dit, du fait de la baisse constatée des débits des rivières causée par le réchauffement climatique, l'investissement économique pour la création de la centrale risque fort d'être difficile à rentabiliser : **la crainte de voir à terme des projets de barrages en amont pour soutenir ces débits n'est pas infondée**.

De même, la réalisation de ce projet à Vichy **risque de créer un précédent** : les tentations pour créer des microcentrales sur les rivières sont fortes et si, dans certains cas bien cernés, ces implantations sont envisageables, elles sont dans la majeure partie des cas inopportunes. Et en particulier évidemment sur les axes majeurs de continuité biologique aquatique. Le projet latent de l'équipement du barrage de la Bageasse à Brioude est un exemple.

1-4 De l'incohérence dans les aménagements

En 1998, arasement de Saint Étienne du Vigan (situé à l'aval de Langogne).

En 2009, démantèlement du barrage de Blois en 2009.

À Poutès (210 km à l'amont de Vichy) EDF aménage actuellement un barrage, coût financier de 18 à 20 millions d'euros, ceci pour permettre aux smolts de dévaler rapidement et aux saumons d'accéder aux très belles frayères situées en amont.

Alors que paradoxalement, à Vichy, il est question d'équiper le barrage avec une centrale hydraulique, qui augmentera les contraintes de continuité écologique aquatique !

2 Le transit sédimentaire

Le projet pose un problème en ce qui concerne le transit sédimentaire que le barrage a tendance à bloquer. La ville de Vichy a été contrainte de curer la retenue, travaux d'une durée de plusieurs mois et très coûteux (plusieurs millions d'euros).

Malgré le projet d'ouvrir le barrage lorsque le débit atteindrait un seuil de 300 ou 500 m³/s, et de le refermer lorsque le débit de la rivière serait redescendu à 250 m³/s, **les sédiments continueront à s'accumuler dans la retenue**. Son curage sera toujours nécessaire, avec toutefois une fréquence moins élevée.

Par contre, ces travaux prendront toujours quelques mois, ils seront effectués à une période où les activités sportives et touristiques sont de moindre importance, c'est à dire entre novembre et mai. Période où les débits de la rivière sont élevés, d'où un arrêt du fonctionnement de l'usine hydroélectrique sur plusieurs mois.

Cela n'apparaît pas dans les dossiers, et pourtant cette contrainte (de curage du plan d'eau) affectera la rentabilité de l'usine hydro-électrique.

Pourtant, afin de réduire cette nécessité de curage en favorisant le transit sédimentaire, le dossier technique (rapport Véodis 3D) a conclu à l'opportunité d'ouvrir le barrage dès que le débit de la rivière atteindrait 200 à 250 m³/s et de ne le refermer que lorsque celui-ci serait redescendu au niveau de 100 à 150 m³/s. Mais pour des raisons évidentes de productivité de l'usine, ces valeurs n'ont pas été retenues dans le projet.

Les effets non décrits (ou non abordés dans les dossiers) :

- **la baisse des débits de la rivière**, due en grande partie aux effets du changement climatique ;

- **les conséquences de l'usine sur les activités sportives** (les écoulements ne seront plus parallèles aux rives sur une grande partie du plan d'eau, par exemple cela affectera une discipline sportive telle que l'aviron) ;
- **la non production de l'usine hydroélectrique due aux curages** de la retenue.
- **L'impact financier du coût des travaux de curage de la retenue**

Ces sujets ne sont pas traités dans les dossiers, **ils fragilisent grandement la solidité économique du projet et sa rentabilité**

Ce qui pourrait apparaître comme une bonne idée, utiliser la chute d'eau du barrage pour produire une énergie renouvelable, n'est-elle pas dans le cas du barrage de Vichy une fausse bonne idée ?

3 Avoir une vision de la biodiversité à l'échelle du bassin

Une infrastructure de type barrage ou seuil peut, à elle seule, altérer la richesse en poissons migrateurs d'un bassin.

Les migrateurs ont quasiment disparu du bassin de la Vienne et de la Creuse à cause des barrages hydroélectriques. Pour le bassin de la Loire (à l'amont de Nevers), les impacts combinés de la pollution et des barrages hydroélectriques en ont été la cause.

Faut-il prendre le risque de faire disparaître les migrateurs du bassin de la Loire ? Comme hier l'esturgeon. N'oublions pas que c'est l'établissement de **ce barrage à Vichy dans les années 1960 qui a occasionné la brusque disparition de l'alose** en amont de Vichy ; auparavant, les frayères étaient nombreuses et actives au niveau d'Issoire.

Les migrateurs c'est une eau de bonne qualité dans un environnement non dégradé et un libre parcours (des rivières vivantes !) entre l'Océan et la source de la rivière.

Les migrateurs rassemblent les riverains autour de projets communs de la source à l'Océan sur un bassin ou une rivière.

3-1 Spécificités du saumon de l'Allier

Le saumon du bassin de l'Allier a des caractéristiques qui lui sont propres par rapport aux stocks d'autres bassins.

Pour plus de 95 %, ce sont des saumons de plusieurs étés de mer ;

Il est « adapté » à une longue migration en eau douce, la distance entre l'estuaire et Brioude (porte des frayères productives) est de 810 km, les plus éloignées sont situées à l'amont de Luc (en Lozère) à 930 km de l'estuaire. A partir de son entrée dans l'estuaire de la Loire à St Nazaire, il ne se nourrit plus, ayant emmagasiné dans l'océan arctique les réserves nutritives nécessaires pour parcourir le trajet en eau douce, pendant une migration qui dure de 6 à 14 mois pour ceux qui entrent en octobre de l'année précédant la reproduction. C'est la **plus longue distance fluviale et la plus longue durée pour les cours d'eaux d'Europe** de l'Ouest.

De plus il est génétiquement et morphologiquement adapté, ainsi que l'alose et la lamproie, pour parcourir un « marathon » en nageant dans un fleuve libre d'obstacles. Or Vichy est le septième obstacle permanent depuis l'estuaire que ces espèces doivent franchir, les meilleures zones de reproductions étant situées à Issoire pour l'alose et en amont de Poutès pour le saumon, c'est-à-dire après le quinzième obstacle à franchir. **Le marathon est ainsi doublé d'une course d'obstacles !**

3-2 Les aménagements en faveur des migrateurs

Un aménagement aura toujours un niveau d'efficacité assez restreint (dû aux conditions environnementales ou à une réalisation peu fonctionnelle). En effet, quelles que soient les technologies mises en œuvre, pour la montaison comme pour la dévalaison, il restera forcément des impacts résiduels : retard, sélection des individus, **mortalités supplémentaires dues à la prédation du silure** à la montée et des cormorans à la descente.

En conclusion, faire de l'énergie renouvelable oui, mais pas au barrage de Vichy et surtout pas dans ces conditions !

On le sait tous : la meilleure passe à poissons, c'est l'absence de barrage... Dans le cas du barrage de Vichy il faudrait donc abaisser les clapets lors des périodes de migration, mais cette hypothèse n'est même pas évoquée dans le projet !